



Strasbourg, le 1 octobre 2021

CDL-EL-OJ(2021)002ann*
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

72^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES
Hybride
le 14 octobre 2021 10 h – 11 h 30

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

**Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décide autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.*

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.
www.venice.coe.int

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Albanie – Projet de mémoire Amicus Curiae sur la compétence de la Cour constitutionnelle en matière de validité des élections locales du 30 juin 2019

La Conseil est invitée à examiner, en vue de son approbation, le projet de mémoire *amicus curiae* ([CDL\(2021\)019](#)) sur la compétence de la Cour constitutionnelle en matière de validité des élections locales du 30 juin 2019 (voir [CDL-REF\(2021\)053](#) and [CDL-REF\(2021\)054](#) et [CDL-REF\(2020\)073](#)), rédigé sur la base des observations de M. Holmøyvik, M. Kask et M. Pinelli. Cette demande de mémoire amicus curiae a été présentée par le Président de la Cour Constitutionnelle d'Albanie le 9 juillet 2021.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [mécanisme de coordination des services d'experts](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "[Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II](#)", co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

3. Hongrie – Projet d'avis conjoint sur les amendements de 2020 à la législation électorale

La Conseil est invitée à examiner, en vue de son approbation, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2021\)026](#)) sur les amendements à la législation électorale ([CDL-REF\(2021\)069](#); voir aussi [CDL-REF\(2021\)062](#), [CDL-REF\(2021\)063](#), [CDL-REF\(2021\)064](#), [CDL-REF\(2021\)065](#), et [CDL-REF\(2021\)070](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Castellà Andreu, de M. Darmanovic and de M. Dimitrov. Cette demande d'avis conjoint a été présentée par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 5 février 2021.

4. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 9 décembre 2021 à 10h00.